



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 26 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n° 2017-09-26_766

Définition des modalités de mise à disposition au public du dossier de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Juvisy-sur-Orge

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre 2017 à 19h20 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 20 septembre 2017.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à
SAVIGNY-SUR-ORGE	Madame	ACHTERGAELE	Nadège	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	AFFLATET	Alain	X	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	ALEXANDRE	Stéphanie		CHICOT Rémi
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	ALTMAN	Sylvie	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	APPOLAIRE	Annie-Paule	X	
ORLY	Monsieur	ATLAN	Thierry	X	
VALENTON	Madame	BAUD	Françoise		LEPRÊTRE Michel
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	BELL-LLOCH	Pierre	X	
LE KREMLIN-BICETRE	Madame	BENBELKACEM	Sarah		NICOLLE Jean-Marc
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	BENETEAU	Sébastien	X	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	BERENGER	Jérôme	X	
ORLY	Madame	BESNIET	Nathalie	X	BELL-LLOCH Pierre (1)
THIAIS	Monsieur	BEUCHER	Daniel	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	BOURJAC	Jean-Marc	X	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	BOUYSSOU	Philippe	X	
LE KREMLIN-BICETRE	Madame	BOYAU	Lina	-	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Monsieur	BOYER	Alexandre	X	
ARCUEIL	Monsieur	BREUILLER	Daniel	X	
FRESNES	Monsieur	BRIDEY	Jean-Jacques	-	
VILLEJUIF	Madame	CASEL	Catherine	X	
RUNGIS	Monsieur	CHARRESON	Raymond	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	CHICOT	Rémi	X	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	CHIESA	Pierre	X	
VILLENEUVE-LE-ROI	Madame	COLLET	Béatrice	X	
GENTILLY	Monsieur	DAUDET	Patrick		TRODJMAN Patricia
CHEVILLY-LARUE	Madame	DAUMIN	Stéphanie	X	
CACHAN	Madame	DE COMARMOND	Hélène	X	
L'HAY-LES-ROSES	Monsieur	DECROUY	Clément	X	
THIAIS	Monsieur	DELL'AGNOLA	Richard	X	
CHEVILLY-LARUE	Monsieur	DELUCHAT	André		DAUMIN Stéphanie
CHOISY LE ROI	Madame	DESPRES	Catherine	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	DIGUET	Patrice		DESPRES Catherine
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	DINNER	Nathalie		BOYER Alexandre
FRESNES	Monsieur	DOMPS	Richard	X	
ATHIS-MONS	Monsieur	DUMAINE	Julien	X	
CACHAN	Monsieur	FOULON	Jacques	X	
VILLENEUVE-LE-ROI	Monsieur	GAGNEPAIN	Pascal	X	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Monsieur	GAUDIN	Philippe	X	

SAVIGNY-SUR-ORGE	Madame	GERARD	Anne-Marie		VILAIN Jean-Marie
ARCUEIL	Madame	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	X	
VILLEJUIF	Monsieur	GIRARD	Dominique		SAC Patrice
ABLON-SUR-SEINE	Monsieur	GRILLON	Eric		RODIER Christine
VILLEJUIF	Madame	GRIVOT	Annie	X	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	GUETTO	Daniel		BENETEAU Sébastien
CHOISY LE ROI	Monsieur	GUILLAUME	Didier		BUYSSOU Philippe
VILLENEUVE-LE-ROI	Madame	HAMID	Sakina		GAGNEPAIN Pascal
FRESNES	Monsieur	HELBLING	Denis		DOMPS Richard
L'HAY-LES-ROSES	Madame	HUBERT	Laure	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	ID ELOUALI	Ali	X	PERREUX Jacques (5)
ORLY	Madame	JANODET	Christine	X	
L'HAY-LES-ROSES	Monsieur	JEANBRUN	Vincent	X	SOURD Françoise (3)
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	KENNEDY	Jean-Claude	X	VEYRUNES-LEGRAIN (4)
LE KREMLIN-BICETRE	Monsieur	LAURENT	Jean-Luc	X	
VILLEJUIF	Monsieur	LE BOHELLEC	Franck	X	
CACHAN	Monsieur	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	LEFEBVRE	Fabienne	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	LEPRETRE	Michel	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	LESENS	Evelyne	X	
VILLEJUIF	Monsieur	LIPIETZ	Alain	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	LORAND	Isabelle	X	LEFEBVRE Fabienne (2)
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	MARCHAND	Romain	X	
THIAIS	Madame	MARCHEIX	Virginie	X	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	MEHLHORN	Eric		ACHTERGAELE Nadège
VIRY-CHATILLON	Madame	MERRINA	Arielle	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	MONTOIR	Sylvie	X	
FRESNES	Madame	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	-	
LE KREMLIN-BICETRE	Monsieur	NICOLLE	Jean-Marc	X	
MORANGIS	Monsieur	NOURY	Pascal	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	PANETTA	Tonino	X	
VILLEJUIF	Monsieur	PERILLAT-BOTTONET	Franck	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	PERREUX	Jacques	X	
JUVISY-SUR-ORGE	Monsieur	PERRIMOND	Michel	X	
CACHAN	Madame	PESCHEUX	Edith		DE COMARMOND Hélène
ATHIS-MONS	Monsieur	PETETIN	Pascal	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	PIERON	Marie	X	
JUVISY-SUR-ORGE	Monsieur	REDA	Robin	X	
CHOISY LE ROI	Madame	RIFFAUD	Isabelle		LE BOUILLONNEC Jean-Yves
ATHIS-MONS	Madame	RODIER	Christine	X	
ATHIS-MONS	Monsieur	SAC	Patrice	X	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	SAUERBACH	Laurent	X	
THIAIS	Monsieur	SEGURA	Pierre	X	
L'HAY-LES-ROSES	Madame	SOURD	Françoise	X	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	TAGZOUT	Mourad	-	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	TAILLEBOIS	Sarah		BOURJAC Jean-Marc
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	TMIMI	Hocine	X	PERRILLAT-BOTTONET (1)
GENTILLY	Madame	TORDJMAN	Patricia	X	
PARAY-VIEILLE-POSTE	Monsieur	VEDERE	Alain	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	X	
VILLEJUIF	Monsieur	VIDAL	Philippe		BREUILLER Daniel
VIRY-CHATILLON	Monsieur	VILAIN	Jean-Marie	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	WOJCIECHOWSKI	Bozena		MARCHAND Romain
VILLEJUIF	Monsieur	YEBOUET	Elie	X	

- 1) Jusqu'au point 3
- 2) A partir du point 5
- 3) A partir du point 10
- 4) A partir du point 22
- 5) A partir du point 37

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
Points 1 à 3	66 (1)	4	22	88
Points 4	68	4	20	88
Points 5 à 9	67 (2)	4	21	88
Points 10 à 21	66 (3)	4	22	88
Points 22 à 36	65 (4)	4	23	88
Points 37 à 75	64 (5)	4	24	88

- (1) Jusqu'au point 3
- (2) A partir du point 5
- (3) A partir du point 10
- (4) A partir du point 22
- (5) A partir du point 37

Exposé des motifs

Par arrêté n° 2017_0180 en date du 26 juin 2017, le président de l'EPT a engagé la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Juvisy-sur-Orge en indiquant sont objet :

- préciser aux articles UR1-7 et UR 2-7 la règle relative aux extensions des constructions existantes,
- assouplir la réglementation de l'article 11 afin d'autoriser toutes formes de toitures et harmoniser la règle générale,
- compléter l'article 11.3 des zones UR1 et UR2 pour préciser la règle des clôtures situées en limites séparatives latérales pour assurer les continuités écologiques,
- préciser la constructibilité en-dessous du niveau R du plan masse 18, avenue de la Terrasse sans modification de la hauteur,
- corriger des erreurs rédactionnelles

Le dossier comprenant l'arrêté, l'exposé des motifs et le projet de règlement modifié a été notifié aux Personnes Publiques Associées qui ont jusqu'au 22 septembre 2017 pour retourner leurs avis.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, le dossier comprenant l'arrêté, l'exposé des motifs, le projet de règlement modifié ainsi que les avis des personnes publiques associées est mis à disposition du public pendant un mois. Les modalités de cette mise à disposition du public sont précisées par une délibération du Conseil Territorial compétent en matière de PLU. Il est précisé que la mise à disposition du public se distingue de l'enquête publique principalement par l'absence de commissaire enquêteur.

C'est l'objet de la présente délibération qui :

- Précise les dates de la mise à disposition du public du mercredi 25 octobre au mardi 28 novembre 2017 inclus
- Fixe le lieu unique de mise à disposition en Mairie de Juvisy-sur-Orge (pôle urbanisme – 18 rue Jules Ferry), compte tenu que la modification porte exclusivement sur le territoire de la Ville de Juvisy-sur-Orge, ainsi que les horaires de la mise à disposition du public.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Juvisy-sur-Orge approuvé par délibération du conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 26 septembre 2016 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L.153-48 ;

Vu l'arrêté n° 2017_0180 en date du 26 juin 2017 engageant la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Juvisy-sur-Orge et indiquant les objets de la modification ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Juvisy-sur-Orge en date du 22 juin 2017 prenant acte de la procédure de modification simplifiée à engager par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu le dossier de modification simplifiée comprenant l'exposé des motifs et le projet de règlement modifié ;

Vu la notification du dossier aux Personnes Publiques Associées et leur délai de réponse fixé au 22 septembre 2017 pour formuler un avis ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Où l'exposé des motifs rappelant la nécessité de modifier le PLU et de mettre à disposition du public le dossier de modification ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide de mettre le projet de modification simplifiée n°1 de Juvisy-sur-Orge, annexé à la présente, à disposition du public du mercredi 25 octobre 2017 au mardi 18 novembre 2017 inclus.
2. Précise que le dossier comprenant l'arrêté, l'exposé des motifs, le projet de règlement modifié, le cas échéant les avis des personnes publiques associées ainsi qu'un registre permettant au public de consigner ses observations seront mis à la disposition du public en Mairie de Juvisy-sur-Orge à l'adresse suivante :

Pôle urbanisme et foncier – 18 rue Jules Ferry
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- jeudi de 13h30 à 17h00
- fermeture : jeudi matin, samedi et le mercredi 1^{er} novembre.
3. Précise que le dossier sera consultable sur le site internet de la Ville de Juvisy-sur-Orge pendant toute la durée de la mise à disposition.

4. Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et en Mairie de Juvisy-sur-Orge et d'une mention dans un journal diffusé dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
5. Précise que la délibération sera affichée pendant toute la durée de la mise à disposition du public.
6. Précise qu'à l'issue du délai de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le Conseil territorial, qui en délibérera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.
7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 88



A Choisy-le-Roi, le 10 octobre 2017
Le Président

[Signature]
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en Préfecture le 11 octobre 2017
et ayant fait l'objet d'un affichage le 06 octobre 2017

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.